



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

Aux contribuables de la Localité de Valcanton

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de sa 176^E séance ordinaire tenue le 14 janvier 2020, le conseil de la Localité de Valcanton adoptait le règlement n° 09.07 intitulé :

«Règlement n° 09.07 décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les membres du conseil de la Localité de Valcanton et remplaçant le règlement n° 09.06».

Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ À BEAUCANTON, ce 16^e jour d'avril 2020.

Renée Bégin
Officière municipale



LOCALITÉ DE VALCANTON

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'AVIS PUBLIC

Je, Renée Bégin, officière municipale de la Localité de Valcanton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 09.07 à l'Épicerie G. Bergeron à Val-Paradis et au Centre multiservice de Beaucanton en date du 16 janvier 2020.

Tel que prévu au règlement no 38.adopté le 13 février 2018 par le conseil local, je Renée Bégin, officière municipale de la Localité de Valcanton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 09.07 sur le site Internet de la Localité de Valcanton le 16 janvier 2020.

Signature

Officière municipale..... date



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Renée Bégin, officière municipale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé relatif à l'adoption du règlement n° 09.07 de la Localité de Valcanton en l'insérant dans «Le Mirador», édition de février 2020 et en affichant une copie au bureau de la Localité de Valcanton à Beaucanton et à l'Épicerie G. Bergeron à Val-Paradis.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour janvier de 2020.

Signature : _____

Titre : _____ Officière municipale